



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 7 SEPTEMBRE 2015

Convocation du 1^{er} Septembre 2015

L'an deux mille quinze, le 7 septembre, à vingt heures quarante cinq minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

Présents : Mme LECHELLIER Sophie, M. LOYANT Jean-Marie (adjoints).

Mme MARIE ROSALIE Christèle, M. GOUET Jérôme, Mme MOREAUX Sophie, M. PIGEON Michaël, Mme DUPORT Delphine, M. DUVA L Benjamin, Mme ALMIRE Corinne, M. AUDOUX Jérôme, Mme LEROYER Sandrine, M. LEREVEREND Benoit, Mme SOREL Audrey.

Pouvoir : M. TOURGIS Lionel à Mme FARCY Annick

Madame LECHELLIER Sophie a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 29 juin 2015 a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 3 accordés
- déclarations de travaux : 12 déposées dont 1 opposition
- certificats d'urbanisme : 10 déposés
- déclarations d'intention d'aliéner : 6 déposées

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Passage de la communauté d'agglomération en communauté urbaine : questionnaires voirie (longueur et surface de chaque voie communale) et eaux pluviales retournés à Caen la Mer.
- Ordures ménagères : distribution de bacs roulants dans toute la commune vers mars/avril 2016.

QUESTIONS COMMUNALES

► Approbation des décisions de la commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT – état des charges transférées à Caen la Mer

1. Transfert de charges – Mutualisation – Charge de personnel – Charges associées: fixe le montant des charges nettes annuelles transférées de la ville de Caen à Caen la Mer pour 2015

à 11 456 493,37 € et pour 2016 et à partir de 2016 à 11 626 520,89 €

2. Transfert de charges – loyer du conservatoire nautique Caen Normandie : fixe le montant des charges transférées de la ville de Caen à Caen la Mer du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015 à 14 144,70 € et pour 2016 et les années suivantes à 28 289,40 €
3. Transfert de charges – Colloques « Recherche – Enseignement supérieur » : fixe le montant des charges transférées de la ville de Caen à Caen la Mer pour un montant de 26 350,16 € au 1^{er} janvier 2015.

Les trois délibérations ont été adoptées (l'une après l'autre) à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Taxe foncière : suppression de l'exonération de 2 ans**

L'exonération de la taxe foncière de 2 ans n'est pas compensée par l'Etat et cause une perte importante de ressources pour la commune.

La perte de produit liée à cette exonération est estimée à : 2013 = 3 722 € - 2014 = 9 261 € - 2015 = 18.263 €.

La suppression de l'exonération de la taxe foncière est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Taxe d'aménagement : révision du taux**

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'instruction des actes d'urbanisme n'est plus assurée gratuitement par les services de l'Etat ; par conséquent, nouvelle charge financière pour les collectivités.

Actuellement, le taux de la taxe d'aménagement est de 4,30 % ; il est proposé de le porter à 5,00 %

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **GRDF : encaissement redevances occupation du domaine public**

GRDF a communiqué les propositions d'encaissement des redevances d'occupation du domaine public :

- pour 2014 : 231,70 € - pour 2015 : soit 230,78 €.

Les deux délibérations sont adoptées (l'une après l'autre) à l'unanimité des membres présents ou représentés.

INFORMATIONS DIVERSES / QUESTIONS DIVERSES

- Voirie : une personne est embauchée en CDD en renfort, suite au départ en retraite d'un agent et arrêt de maladie d'un second ;

- SIAEP : rapport exercice 2014 sur l'eau ;

- Fibre optique : diagnostic en cours sur le territoire pour étudier la faisabilité de l'installation ;

- Restaurant scolaire/APS : les familles vont être informées de la possibilité de recevoir les factures dématérialisées ;

- Démolition de la maison à l'angle de la rue Pierre Castel : M. Lerévéréd prépare la procédure d'appel d'offres ;

- SACEM : spectacle APS du 30 juin, la SACEM a sollicité le paiement de droits d'auteur pour la musique diffusée. A la demande de Madame le Maire, Monsieur DURON député, est intervenu auprès de cette société, laquelle a accordé une remise gracieuse exceptionnelle ;

- Nid de frelons asiatiques allée l'Ancienne Chapelle, sur un terrain privé. Le propriétaire ne souhaitant pas intervenir, un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet du Calvados ;

- Radar pédagogique route de Bretagne : à l'unanimité, les membres du conseil municipal sont favorables à cette installation afin de sensibiliser les automobilistes à réduire leur vitesse sur cet axe ;

- La Préfecture a informé la commune que, compte tenu de la proximité de l'aéroport de Caen-Carpiquet, sont désormais interdits les lâchers de ballons et de lanternes. Un arrêté va être pris en ce sens par Madame le Maire ;

- Entretien voirie communale : Madame le Maire rappelle qu'il y a plus de 14 kms de voirie à entretenir, population avoisinant les 1 500 habitants, commune rurale et à la fois urbaine, en constante évolution. Par conséquent, la communication est générale et non individuelle.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

► **Procédure de révision du PLU (plan local d'urbanisme)**

Monsieur Lerévérend expose qu'à l'issue de la réunion de présentation du 18 juin dernier, 4 thèmes de réflexion ont été dégagés :

1 – maîtrise de l'évolution de la taille de la commune et incidence sur les équipements publics, collectifs ou de services, commerces ;

2 – déplacements, mobilités, circulations pacifiées, transports en commun ;

3 – organisations des liens sociaux sur le territoire pour l'ensemble des âges : offre d'accueil et de lieux de rencontre ;

4 – répartition équilibrée de l'urbain et du naturel, qualité écologique et cadre de vie agréable ;

Des groupes de conseillers municipaux participeront à ces thèmes ainsi que des habitants de la commune contactés. Ils débiteront fin septembre, début octobre.

► **Ecoles** : après le spectacle réussi des APS, les vacances scolaires ont permis la réalisation de travaux : réalisation de plafond et électricité dans deux classes de l'élémentaire ; réfection totale de la clôture entre les deux cours de récréation ; pose d'une nouvelle structure de jeu dans la cour de l'école maternelle.

L'école a accueilli à la rentrée un nouvel enseignant qui prend en charge la classe de CE2/CM1.

APS : les groupes correspondent cette année aux groupes classes et les services de restauration scolaire ont été aménagés en ce sens. Une nouvelle activité périscolaire d'initiation au judo est mise en place (en remplacement du théâtre).

► **Forum des associations du 5 septembre** : forte affluence, beaucoup d'inscriptions. A noter que certaines associations sont en difficulté (arrêt du club de football) alors que d'autres comme Amuz'Mouen résistent bien.

► Une commission des finances élargie à tous les membres du conseil municipal est fixée le lundi 21 septembre.

Madame le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22 h 50 minutes